ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 10017

présenté par
M. Gouffier-Cha, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique relatif au système universel de retraite et M. Turquois

---

ARTICLE 9

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 3, après le mot :

« revenu »

insérer les mots :

« d’activité ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.